



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

pour une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éoliennes)

Modifié et complété en décembre 2019 suite au relevé des insuffisances ICPE établi le 18 juillet 2019 par la Préfecture des Deux-Sèvres

Maitre d'ouvrage : SARL CHAMPS JATROPHA
Siège social : 3 bis route de Lacourtenourt
31150 FENOUILLET

Filiale de :
SOLVEO DEVELOPPEMENT
3 bis route de Lacourtenourt
31150 FENOUILLET
tél : 05 61 820 820
www.solveo-energie.com

Représentée par :
SOLVEO ENERGIE - Assistance à Maître d'Ouvrage & Maîtrise d'Œuvre
3 bis route de Lacourtenourt
31150 FENOUILLET

Volume 4c
Annexes 3.1

Annexe 3.1 - VOLET PAYSAGER

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Les informations mises à jour suite au relevé des insuffisances ICPE établi par la Préfecture sont surlignées en jaune dans le document





PROJET ÉOLIEN DE NANTEUIL
VOLET PAYSAGER

NOVEMBRE 2019

PROJET ÉOLIEN DE NANTEUIL

VOLET PAYSAGER

NOVEMBRE 2019

L'auteur de ce document est :



Contrôle qualité

Audrey MONEGER (ATER Environnement)
Adeline MANCEL (SOLVEO ENERGIE)

PRÉFACE

Les paysages sont des archives. Pour qui prend le soin de les lire, de les interroger, ils racontent comment sur un socle géographique donné, s'impriment et se superposent lentement, les respirations de l'histoire, le jeu des échanges, les manières d'habiter, les récits que l'on peut en faire.

Les paysages sont des équilibres en mouvement. Sans cesse, ils s'imprègnent des mutations de nos sociétés et se transforment par touches successives. L'accélération des changements nous impose aujourd'hui, de tenir compte de leur fragilité, mais surtout de réapprendre à les lire, parfois pour les préserver, plus encore, pour prendre conscience des dynamiques de leurs évolutions.

Bertrand Le Boudec & Hélène Izembart

« L'implantation d'éoliennes induit la nécessité de composer avec le paysage existant. Dès lors que la conservation et la protection des paysages est compatible avec cette implantation, l'objectif doit être la réussite d'un aménagement des paysages. Il est en effet illusoire de vouloir dissimuler un parc éolien. Un projet construit en amont avec les acteurs du territoire, les habitants et les services de l'État permet une meilleure appropriation locale et la prise en compte des enjeux réels et vécus par ses habitants.

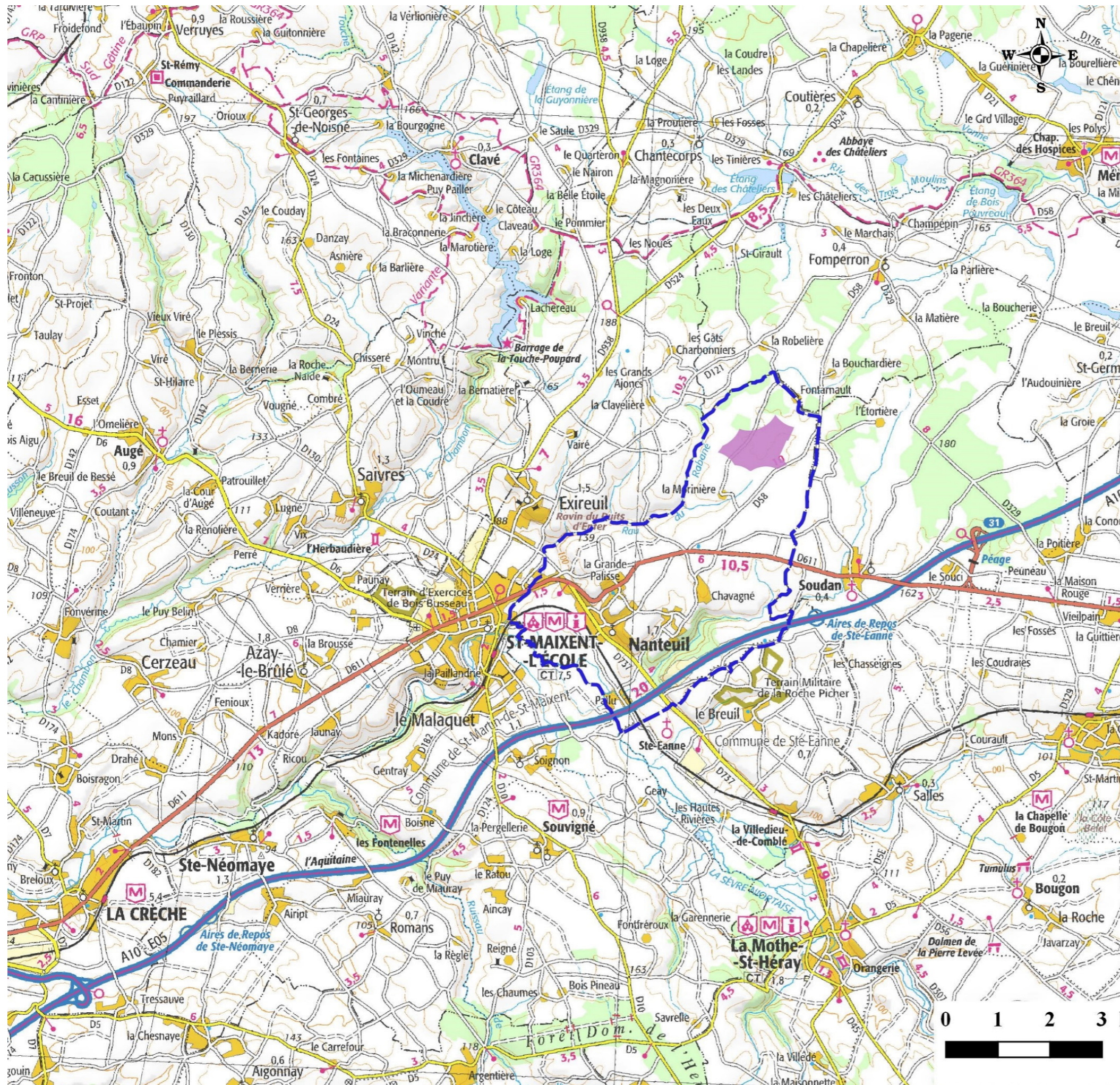
Le but de l'étude paysagère est de mettre en évidence les caractéristiques paysagères du territoire et de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien pour déterminer dans quelle mesure et comment aménager un projet éolien sur le territoire étudié. Elle vise également à mesurer les effets produits (visuels notamment). La notion de patrimoine inclut quant à elle aussi bien les éléments du patrimoine bâti que ceux du patrimoine paysager et culturel. »

*Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*

Cet extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en 2016 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien situé sur les territoires communaux de Nanteuil. Le projet se situe dans le département des Deux-Sèvres (79), mais l'aire d'étude éloignée se situe à l'interface de deux départements : les Deux-Sèvres (79) et la Vienne (86). La zone d'implantation potentielle est située à environ 6,3 km au Nord-Est de Saint-Maixent-l'École, à 28,3 km au Nord-Est du centre-ville de Niort, 38,5 km au Sud-Ouest du centre-ville de Poitiers et à 23,8 km au Sud du centre-ville de Parthenay.

Le volet paysager est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2016).

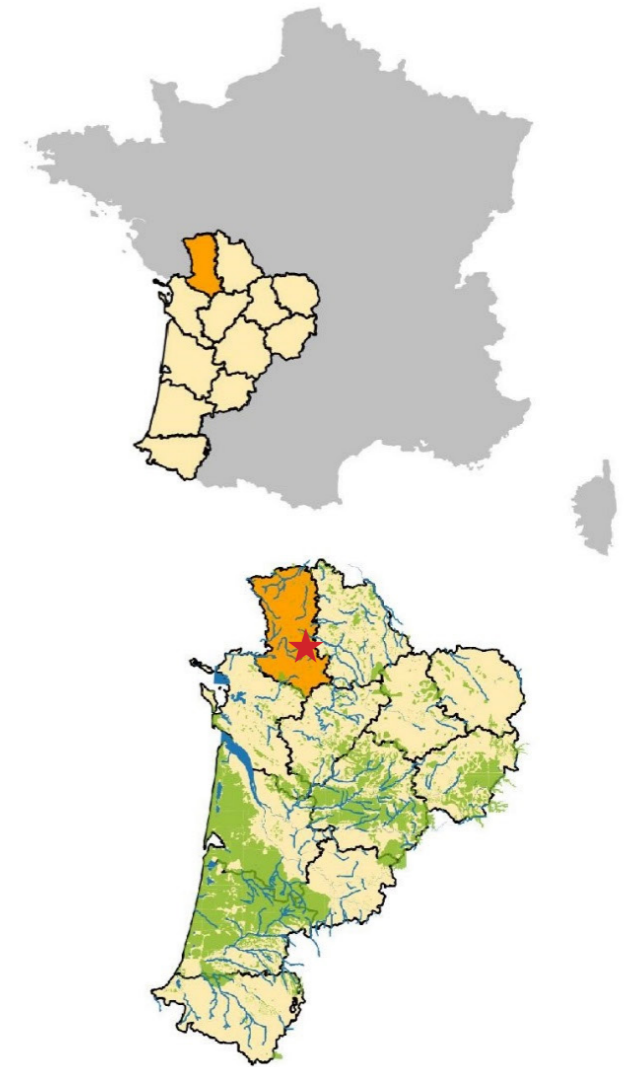


Localisation géographique

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2018

Sources: IGN100®
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- localisation du projet
- Limites territoriales
- Limite communale (Nanteuil)
- Limite départementale

TABLE DES MATIÈRES

ÉTAT INITIAL		EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	129
1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE11	1 ZONE D'INFLUENCE VISUELLE ET SATURATION.131
1.1 Démarche	11	1.1 Zone d'Influence Visuelle	133
1.2 Définition des aires d'étude	11	1.2 Méthode d'analyse de la saturation visuelle	134
1.3 Aire d'étude éloignée (AEE)	13	1.3 Analyse de la saturation visuelle des bourgs à proximité du parc éolien de Nanteuil	136
1.4 Aire d'étude rapprochée (AER)	13	1.4 Conclusion de la saturation visuelle mesurée des bourgs à proximité du parc éolien de Nanteuil	152
1.5 Aire d'étude immédiate (AEI)	13		
2 CADRAGE PRÉLIMINAIRE15	2 CHOIX DES POINTS DE VUE157
2.1 Relief, hydrographie et géologie	17	2.1 Choix et réalisation des photomontages	158
2.2 Contexte paysager : coupes générales	18	2.2 Présentation des photomontages	158
2.3 Les unités paysagères	23	2.3 Localisation des photomontages	161
2.4 Le Schéma Régional Éolien de l'ancienne région Poitou-Charentes	35		
2.5 Contexte éolien	37	3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS163
2.6 Visibilité Théorique du projet de Nanteuil	39		
3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE41	4 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ANALYSE DES IMPACTS199
3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	43		
3.2 Perception depuis les principaux axes de communication	45	5 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : ANALYSE DES IMPACTS255
3.3 Perception depuis les bourgs	48		
3.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	53	6 EFFETS CUMULÉS315
3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	55	6.1 Méthodologie	317
3.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée	66	6.2 Nombre d'éoliennes visibles avec le parc de Nanteuil	317
		6.3 Synthèse des effets cumulés	318
4 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE69	7 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE320
4.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	71		
4.2 Perception depuis les axes de communication	72	INTÉGRATION ET MESURES323
4.3 Perception depuis les bourgs	76		
4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	80	1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION324
4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	82	1.1 Choix d'implantation et de matériel	324
4.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée	88	1.2 Remise en état du site après chantier	324
5 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE91	2 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PARC ÉOLIEN325
5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	93		
5.2 Perception depuis les axes de communication	94	3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT327
5.3 Perception depuis les bourgs	96	3.1 Lieu-dit de Couché - Plantation d'une haie bocagère	327
5.4 Perception depuis les chemins de randonnée	99	3.2 Lieu-dit "Les Oliviers" - Remplacement de la haie	327
5.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	101	3.3 Lieu-dit de la Pilière - Aménagement de l'entrée et des abords	328
5.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate	108	3.4 Synthèse des mesures d'intégration	329
		3.5 Impact résiduel	329
6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL110	CONCLUSION330
COMPARAISON DES VARIANTES.113	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES331
1 VARIANTES D'IMPLANTATIONS.114	TABLE DES FIGURES332
1.1 Variante 1 : Bosquet de 5 éoliennes	114		
1.2 Variante 2 : double ligne de 4 éoliennes	114		
1.3 Variante 3 : ligne simple de 3 éoliennes	115		
1.4 Scénario de référence	115		
2 ANALYSE VISUELLE116		
3 VARIANTE RETENUE127		



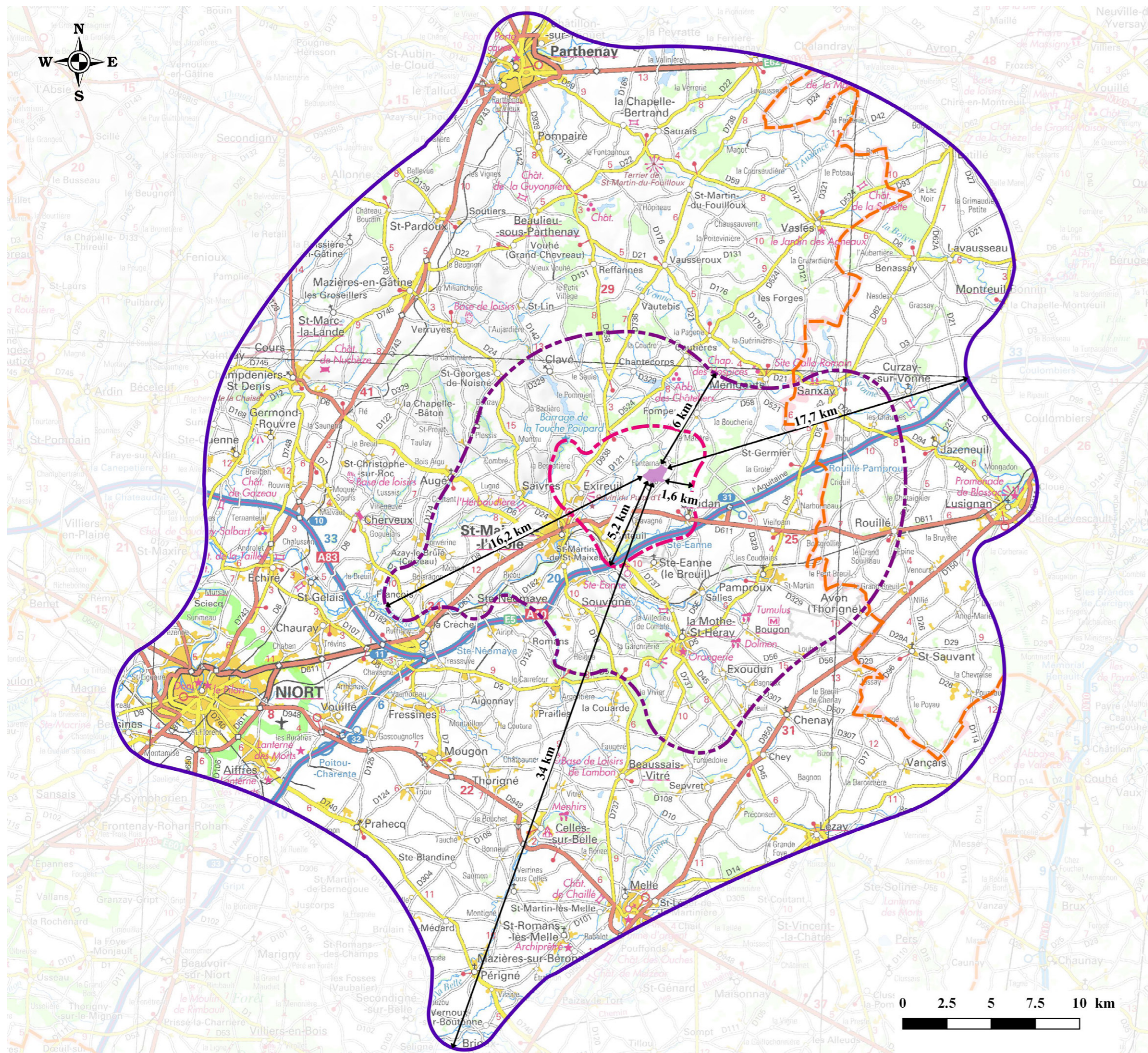
1
ÉTAT INITIAL

Aires d'étude

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2018

Sources: IGN100 ®
Copie et reproduction
interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
- Limites territoriales
 - Limite départementale

1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE

1.1 Démarche

L'état initial a pour but de comprendre le paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues, au travers d'un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation potentielle est cruciale pour l'étude de ces éléments. Il est donc nécessaire de définir des aires d'étude où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

Afin d'être en adéquation avec le guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres de décembre 2016 (source : Ministère de l'environnement), 3 aires d'étude ont été définies : l'aire d'étude éloignée (AEE), l'aire d'étude rapprochée (AER) et l'aire d'étude immédiate (AEI). À ces aires s'ajoute un quatrième périmètre, la Zone d'implantation potentielle (ZIP), qui correspond à la zone identifiée pour l'installation potentielle du parc éolien. C'est à partir de cette zone que sont calculées les autres aires d'étude. Ces aires ne sont pas concentriques mais s'adaptent aux éléments du paysage.

1.2 Définition des aires d'étude

Les aires d'étude sont définies aux moyens de quatre outils complémentaires, dont l'analyse permet de pressentir les premiers enjeux. Ces outils sont :

- **LA FORMULE DITE « DE L'ADEME »**, qui permet de définir une aire maximale de perception des éoliennes en fonction d'un cas majorant (ici 6 éoliennes de 164 m). Cette formule sert de référence pour définir le rayon minimal de l'aire d'étude éloignée.

$$R = (100 + E) \times H$$

Où E est le nombre d'éoliennes et H leur hauteur

- **UN CALCUL DE LA HAUTEUR APPARENTE** : Inspiré de la méthode proposée par le guide éolien du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, cette méthode consiste à définir les aires d'étude rapprochée et immédiate en fonction de la hauteur apparente en degrés. Ainsi, avec cette méthode, les éoliennes mesurent au moins 7° dans l'aire d'étude immédiate, et 1° dans l'aire d'étude rapprochée.

- **LA TOPOGRAPHIE ET LES GRANDS MASQUES VÉGÉTAUX**, qui permettent d'anticiper les sensibilités.

- **UNE CARTE DES ZONES DE VISIBILITÉS THÉORIQUES**, simulées en suivant un cas majorant (ici 6 éoliennes de 164 m implantées de la manière la plus impactante possible à l'échelle du territoire).

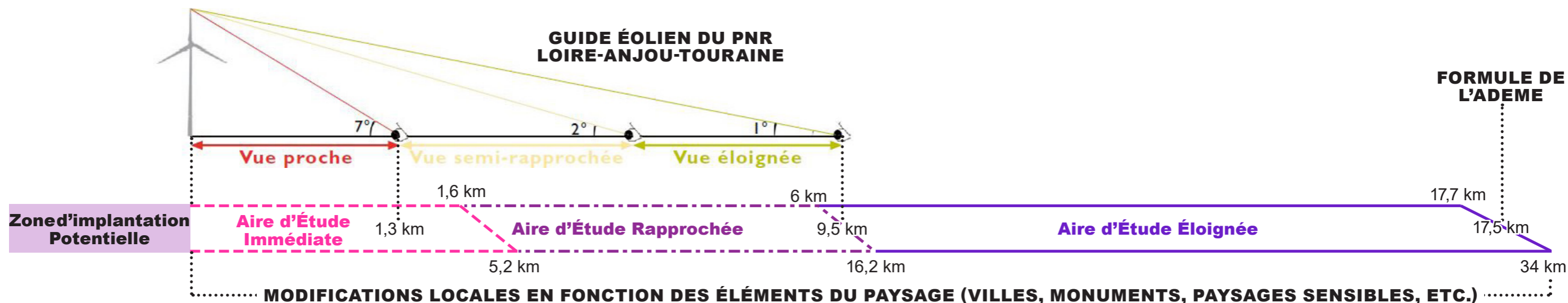
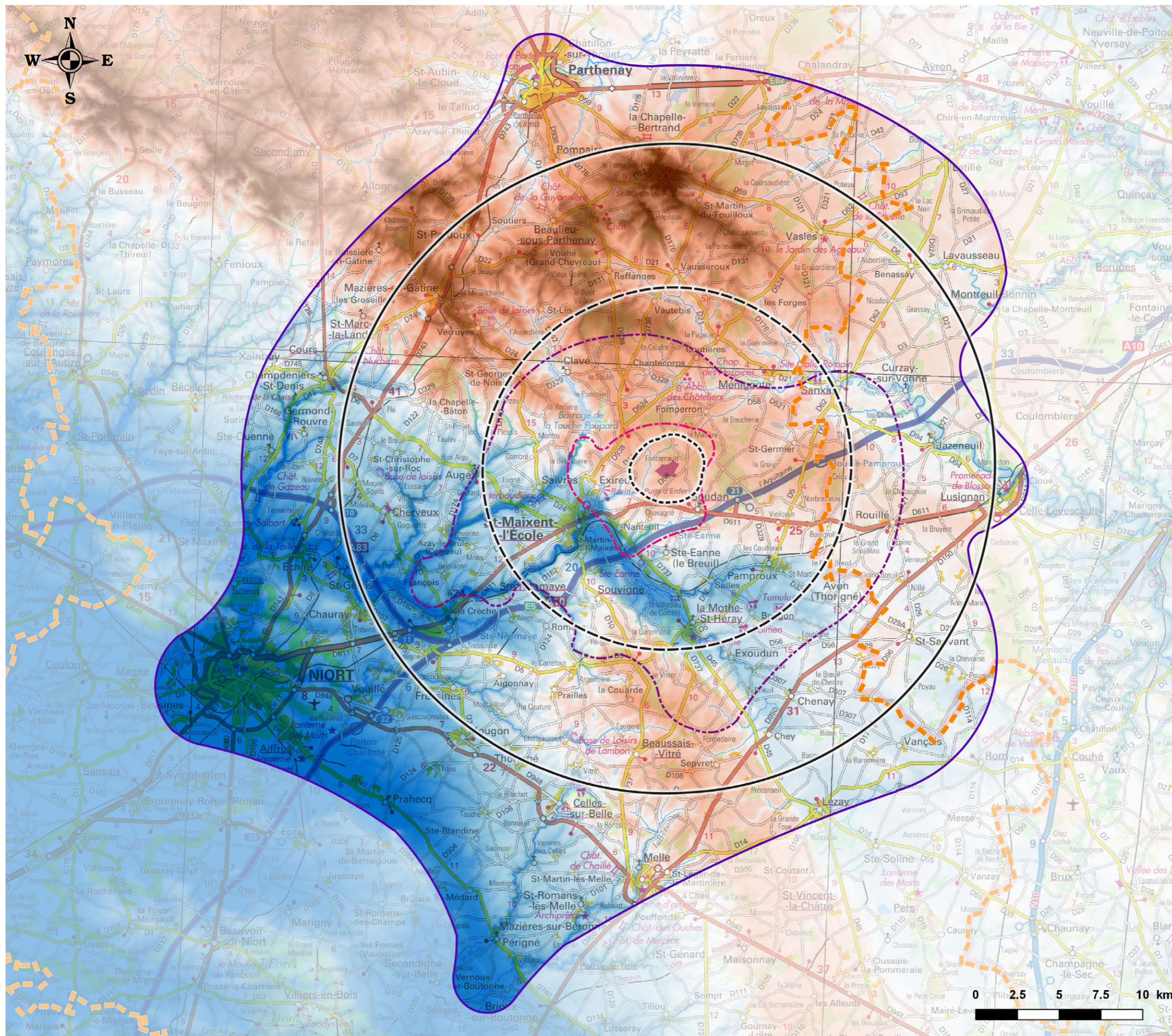


Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude.



Carte n°2
*Adaptation des aires
 d'étude*

ATER Environnement
 Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Février 2019

Source : IGN100
 Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude calculées

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Aires d'études adaptées

Aire d'étude immédiate

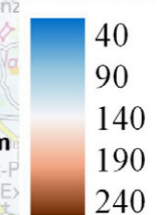
Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Limites territoriales

Limite départementale

Altitude (en m)



1.3 Aire d'étude éloignée (AEE)

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractères du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensible du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

Pour le projet de Nanteuil, la formule de l'ADEME a permis d'établir un périmètre de 18,9 km. Ce périmètre a ensuite été adapté en fonction de divers critères. Il a été élargi afin de prendre en compte des villes importantes exclues du périmètre calculé (Niort au Sud-Ouest, Parthenay au Nord-Ouest, Lusignan à l'Est, Melle au Sud). Au Sud-Ouest, ce sont les vallées de la Guirande et de la Grande Neide qui ont servies de référence pour l'amplification du périmètre calculé. A l'Est, les Bois du Parc et du Passe Brun ainsi que la Forêt Domaniale de Saint-Sauvant, qui forment à cette échelle d'étude des masques à la perception très prégnants, sont exclus du périmètre adapté.

1.4 Aire d'étude rapprochée (AER)

Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie de l'aire d'étude immédiate, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes alentours et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

L'aire d'étude rapprochée a été définie selon la méthode du PNR Loire-Anjou-Touraine. Son périmètre correspond à un angle de vue compris entre 1° et 7°. Ce calcul a permis de délimiter un périmètre d'un rayon maximal de 10,3 km. Il a été adapté en prenant en compte les communes proches accueillant des monuments historiques (Caudry, Busigny). Le tracé de la vallée de la Vionne est suivi au Nord-Est jusqu'à la Forêt Domaniale de la Saisine. Le périmètre est élargi au Sud-Ouest jusqu'à la confluence entre la Sèvre Niortaise et du Chambon, mais ensuite réduit au niveau de la Forêt domaniale de l'Hermitain. Les communes de Brieuil et Rouillé, respectivement situées au Sud et à l'Est, sont intégrées au périmètre rapproché.

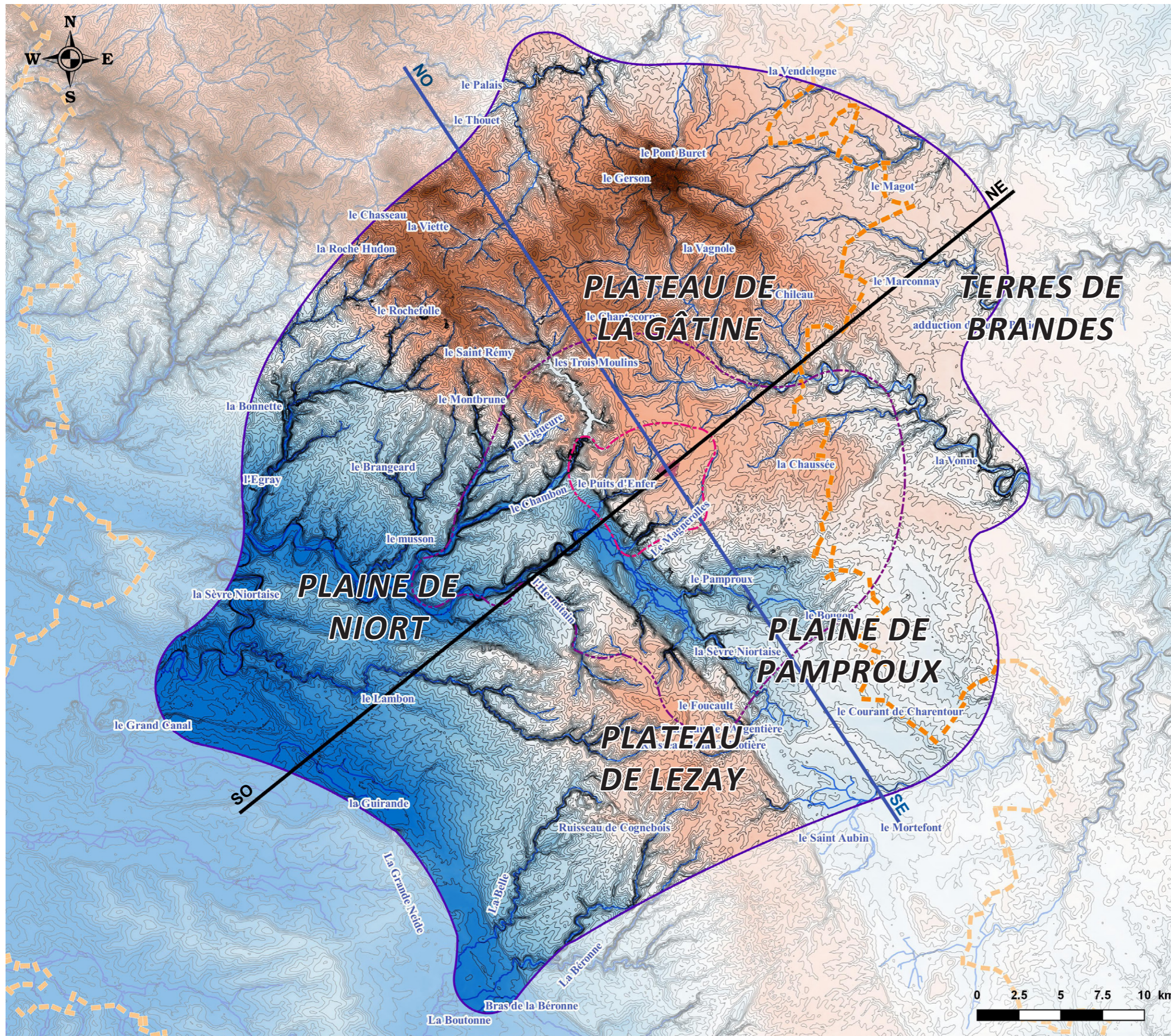
1.5 Aire d'étude immédiate (AEI)

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée au bâti (emblématique ou non) et aux éléments du paysage qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate a également été définie selon la méthode du PNR Loire-Anjou-Touraine. Son périmètre correspond à un angle de vue supérieur à 7°. Toutefois, cette aire semblait trop réduite. En effet, elle ne prenait pas en compte certains des bourgs les plus proches de la zone d'implantation potentielle, à savoir Exireuil, Nanteuil et Soudan. Au Nord-Ouest, le périmètre adapté s'étend jusqu'au Barrage de la Touche Poupard.



2 CADRAGE PRÉLIMINAIRE



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

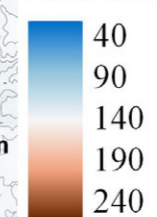
Limites territoriales

Limite départementale

Hydrographie

cours d'eau

Altitude (en m)



2.1 Relief, hydrographie et géologie

Le territoire étudié se divise en trois grands ensembles topographiques très distincts et parallèles. Ces ensembles se succèdent du Nord au Sud. Au Nord se dévoilent les hauteurs de la Gâtine. C'est une chaîne collinaire d'altitude modeste (environ 200 mètres d'altitude). Ce relief date de l'ère primaire et correspond à l'extrémité Est du vaste massif armoricain. Ces hauteurs sont composées essentiellement de bocages où les haies viennent tramer le paysage et fermer en partie certains espaces. L'élevage y est omniprésent. De nombreuses rivières prennent leurs sources sur ces hauteurs de la Gâtine avant de s'écouler plus au

Sud vers les plaines. C'est le cas de l'Autise ou de la Sèvre Niortaise. Les vallées « contribuent par leur ligne brumeuse, le murmure de leurs eaux fraîches et pures, la surface des étangs qu'elles traversent, à la poésie un peu grave, subtilement nordique de ce plateau usé, presque sans âge, signalé moins par la topographie que par son empreinte sur le paysage. » (A.Fiette, professeur honoraire d'histoire et de géographie).



© ATER Environnement, 2018

Fig. 2 : Vue depuis les hauteurs bocagères de la Gâtine

Plus au Sud, les rivières s'écoulent vers la plaine de Niort. Contrairement aux hauteurs bocagères de la Gâtine, ces plaines sont des espaces agricoles beaucoup plus ouverts où des cultures céréalières prennent place. « Il y a un équilibre entre les proportions, un jeu de lignes enveloppantes, une mise en valeur du ciel qui rendent ces horizons attachants. » (A.Fiette, professeur honoraire d'histoire et de géographie).

Les rivières coulent lentement vers le Marais Poitevin plus au Sud. Elles décrivent des méandres et les grandes villes prennent le plus souvent place sur leurs rives. C'est le cas de Niort sur les rives de la Sèvre Niortaise par exemple.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 3 : La plaine agricole très ouverte de Niort

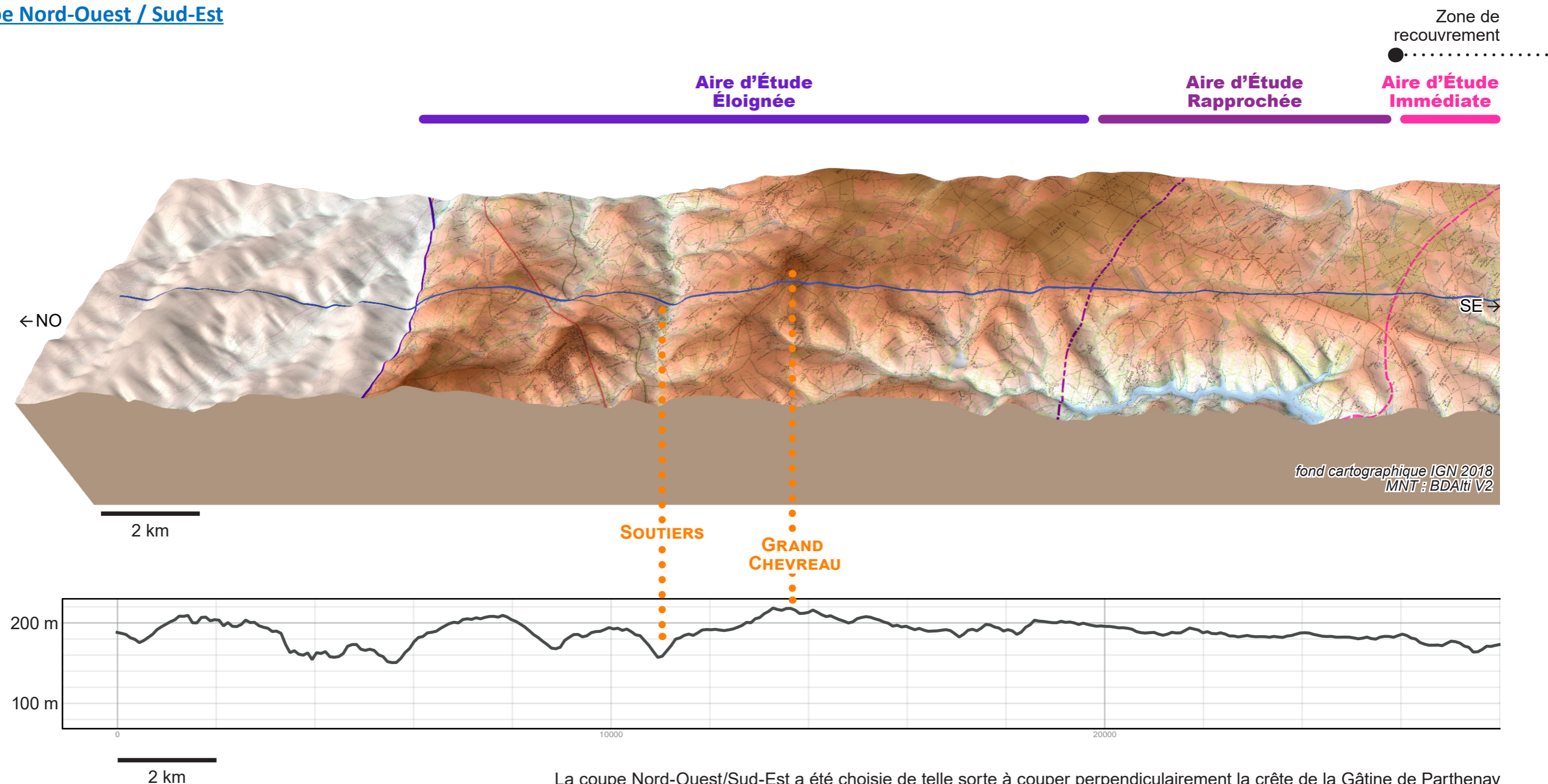


© ATER Environnement, 2018

Fig. 4 : Les rives de la Sèvre Niortaise à Niort

2.2 Contexte paysager : coupes générales

A - Coupe Nord-Ouest / Sud-Est



La coupe Nord-Ouest/Sud-Est a été choisie de telle sorte à couper perpendiculairement la crête de la Gâtine de Parthenay et à traverser les plaines de Pamproux.

Elle montre un paysage au relief globalement peu prononcé, mais marqué d'évènements topographiques rares et importants. On distingue clairement deux espaces plans et globalement uniformes : Au nord, la Gâtine et au Sud les Plaines de Pamproux. Ces deux grandes étendues homogènes vont être favorable à la visibilité des éoliennes du futur parc de Nanteuil : Ils n'offrent aucun masque topographie majeur. Ces deux ensembles sont séparés par la vallée du Pamproux qui marque une délimitation nette entre les deux. À l'extrême Nord-Ouest, la Gâtine est marquée par une crête, qui à cette distance forme un masque visuel suffisamment important pour préserver entièrement Parthenay et ses alentours.

La zone d'implantation potentielle se situe sur le plateau de Gâtine, surélevé par rapport aux plaines de Pamproux. Cette différence d'altitude et la distance entre le projet et la limite de plateau va limiter les sensibilités, en particulier au pied du coteau. Les points plus éloignés dans la plaine permettront des vues partielles, mais fortement atténuées par la distance.

A noter toutefois que la Plaine de Pamproux n'occupe pas tout le Sud du territoire. Elle est séparée des plaines de Niort par le plateau de Lezay, qui offre des altitudes équivalentes au Plateau de la Gâtine, et donc des vues potentielles.

Zone de recouvrement

Aire d'Étude Immédiate

ZIP

Aire d'Étude Immédiate

Aire d'Étude Rapprochée

Aire d'Étude Éloignée

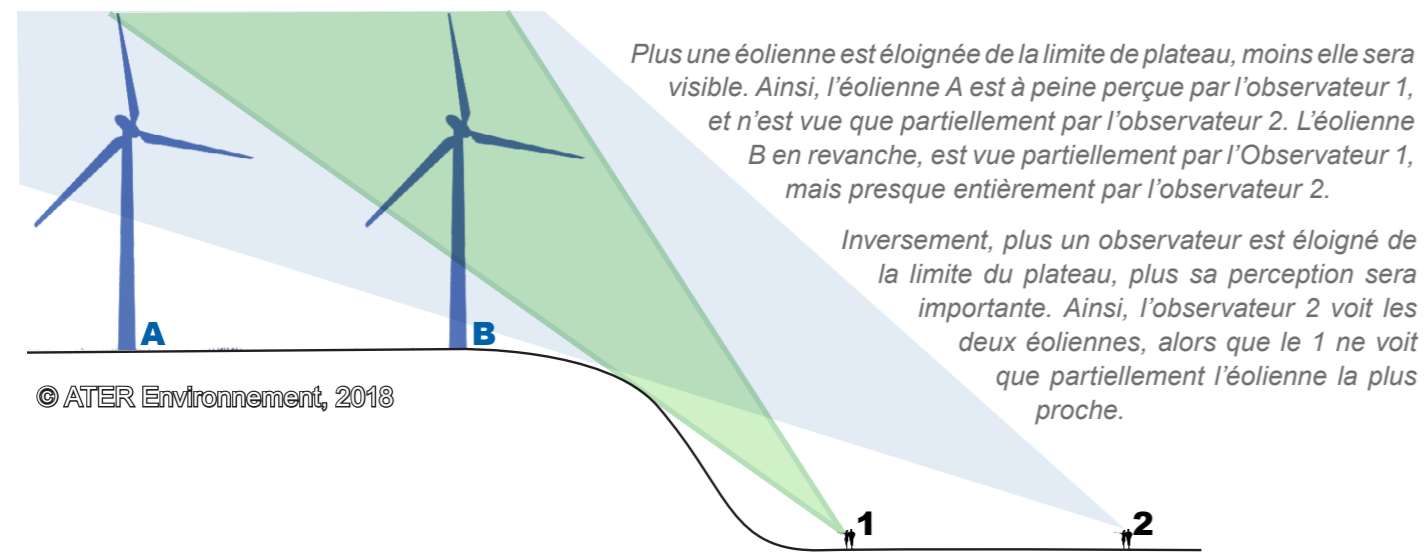
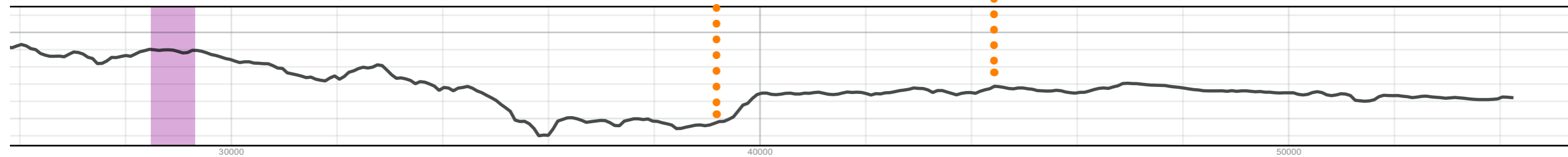
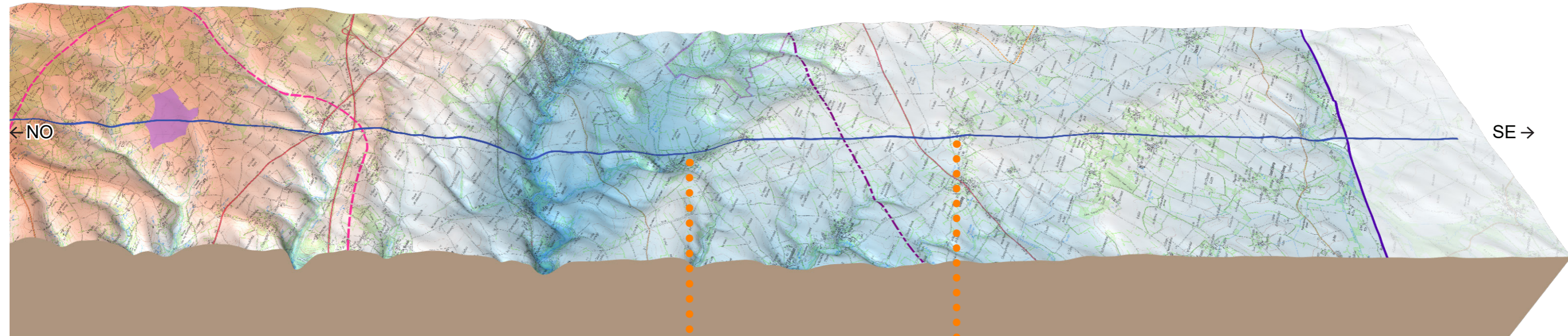
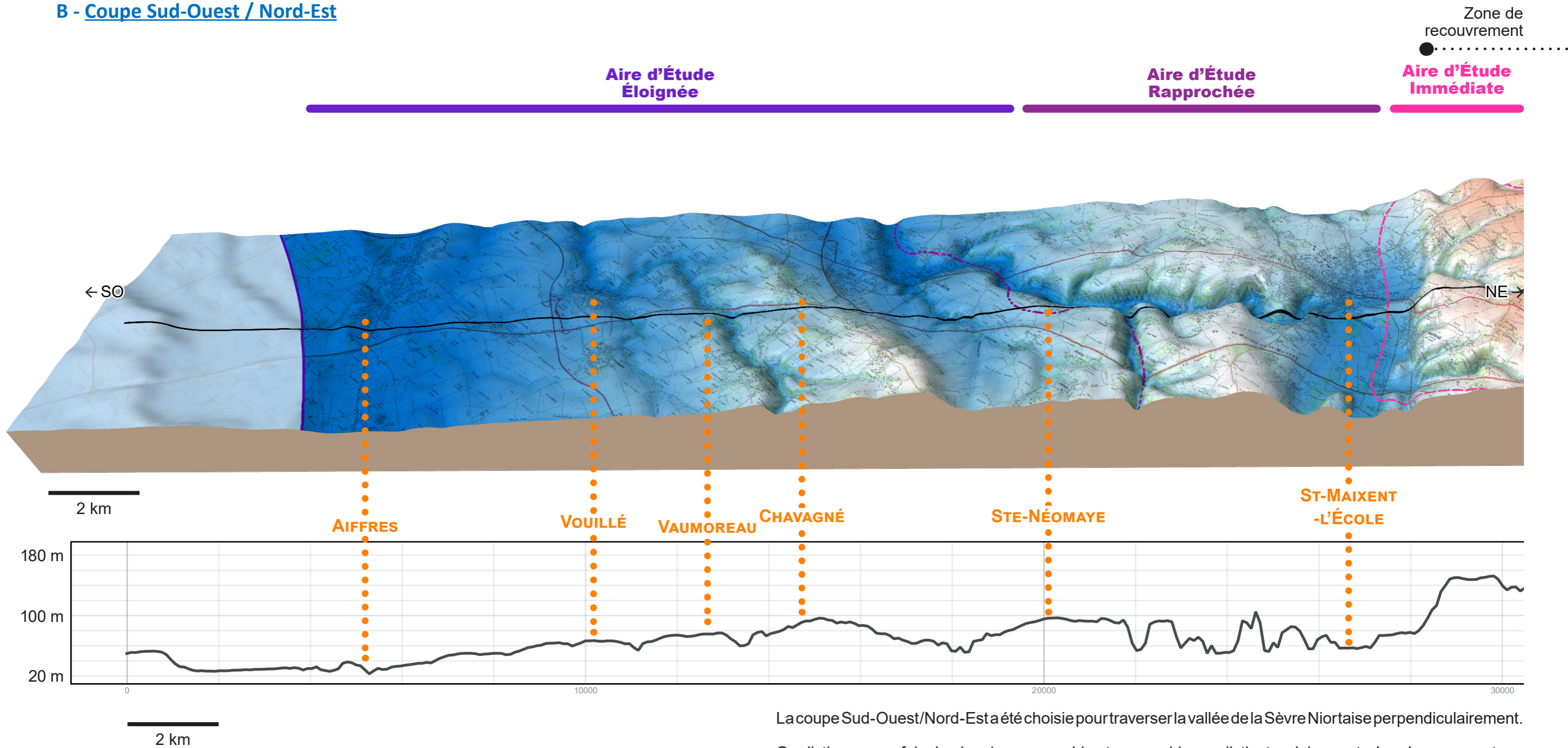


Fig. 5 : Représentation schématique de l'effet du recul sur la perception des éoliennes (le schéma n'est pas représenté à l'échelle)

B - Coupe Sud-Ouest / Nord-Est

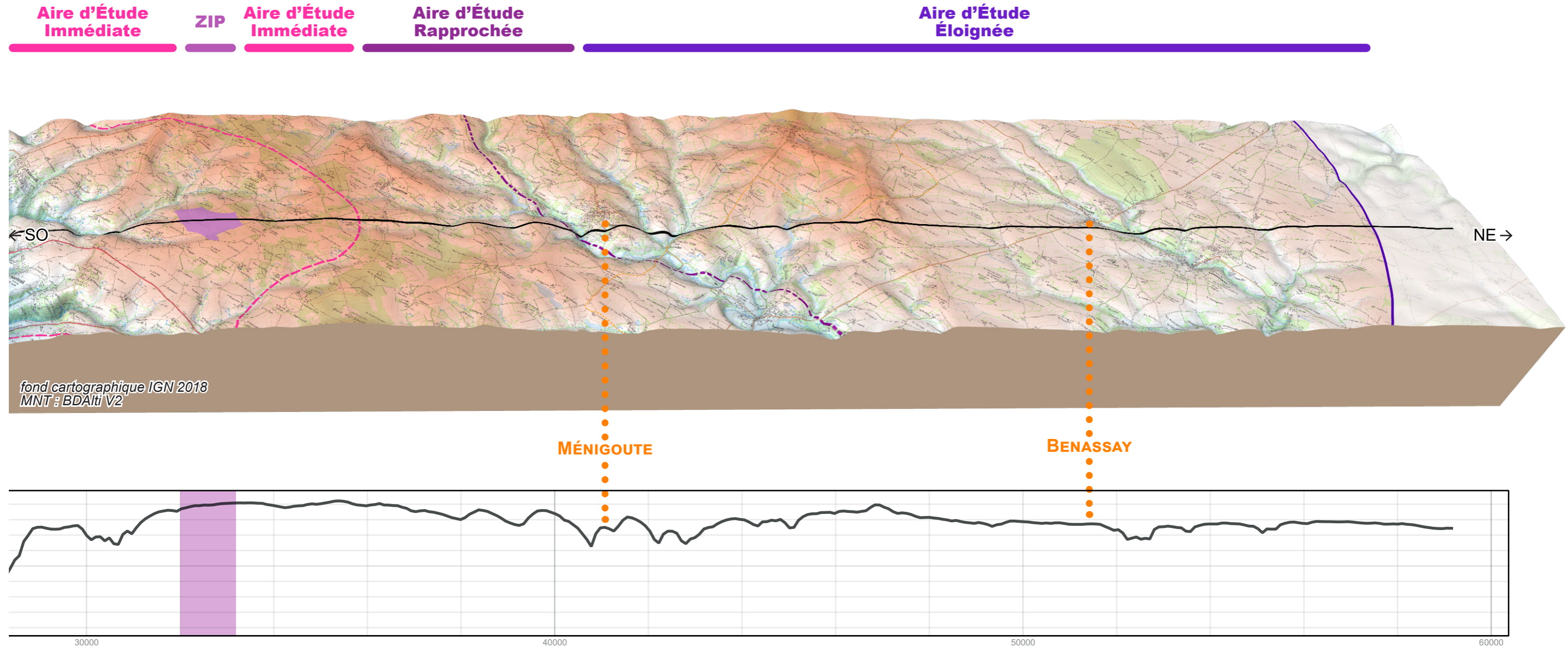


La coupe Sud-Ouest/Nord-Est a été choisie pour traverser la vallée de la Sèvre Niortaise perpendiculairement.

On distingue une fois de plus deux ensembles topographiques distincts, clairement séparés par un coteau marqué. Au Sud-Ouest, les plaines de Niort correspondent au bassin de la Sèvre Niortaise. Les altitudes y sont globalement basses, mais la topographie est ondulée : les cours d'eau ont entaillé le relief, générant des sillons encaissés séparant des lignes de crêtes de faible ampleur. Le relief du plateau de la Gâtine, au Nord-Est, est globalement plus uniforme, malgré une descente progressive de l'altitude à mesure que l'observateur rejoint les Terres de Brandes. Toutefois, quelques vallées étroites et encaissées viennent marquer le territoire.

Les sensibilités vont donc principalement concerner le plateau de la Gâtine, dont le relief uniforme va offrir de grandes vues ouvertes. A noter toutefois que de nombreux boisements occupent ce plateau, et formeront des masques importants. La plaine de Niort, en revanche, va offrir moins de visibilité : chaque ligne de crête créé un masque, qui atténue la perception. Seuls les points hauts, en sommet de coteau, offriront des vues potentielles. Or, c'est dans ce secteur que se situent la plupart des villes, nichées le plus souvent en pied de coteau.

Zone de recouvrement



Le relief du territoire est séparé en deux entités bien distinctes :
Au Nord, un grand plateau uniforme marqué par quelques vallées encaissées. Au Sud, des bassins alluviaux larges, formant deux grandes plaines au relief ondulé. Ces deux ensembles topographiques, séparés par des coteaux clairement marqués, présentent des sensibilités différentes, plus importantes sur le plateau que dans les plaines. A noter que l'extrême Nord-Ouest est entièrement préservé par la ligne de crête de la Gâtine de Parthenay.

Cette analyse ne s'occupe que de la topographie. Elle ne prend pas en compte la végétation ou le bâti qui procurent des masques visuels très efficaces - haies, auroles arborées, bosquets, bocages, etc.

Carte n°4
Unité Paysagères

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables


Février 2019


Source : IGN100, Atlas des Paysages Poitou-Charente et Pays de la Loire
Copie et reproduction interdites


Légende

 Zone d'implantation du projet


Aires d'études

 Aire d'étude immédiate


 Aire d'étude rapprochée


 Aire d'étude éloignée

Limites administratives


 Limite départementale

A - Plaines de champs ouverts

 A1 - La plaine de Niort

 A2 - Les plateaux de Pamproux et de Lezay

B - Plaines vallonnées et/ou boisées


 B - Les terres de brandes


C - Bocages

 C1 - La Gâtine de Parthenay


 C2 - Les contreforts de la Gâtine


 C3 - L'Entre plaine et Gâtine


 C4 - Les terres rouges, secteur bocager


 C5 - La bande bocagère de la plaine de Niort

D - Vallées principales


 D1 - Les vallées du Thouet et de ses affluents

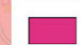
 D2 - Les vallées du Clain et de ses affluents

 D3 - Les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents

 D4 - Les vallées de la Boutonne et de ses affluents

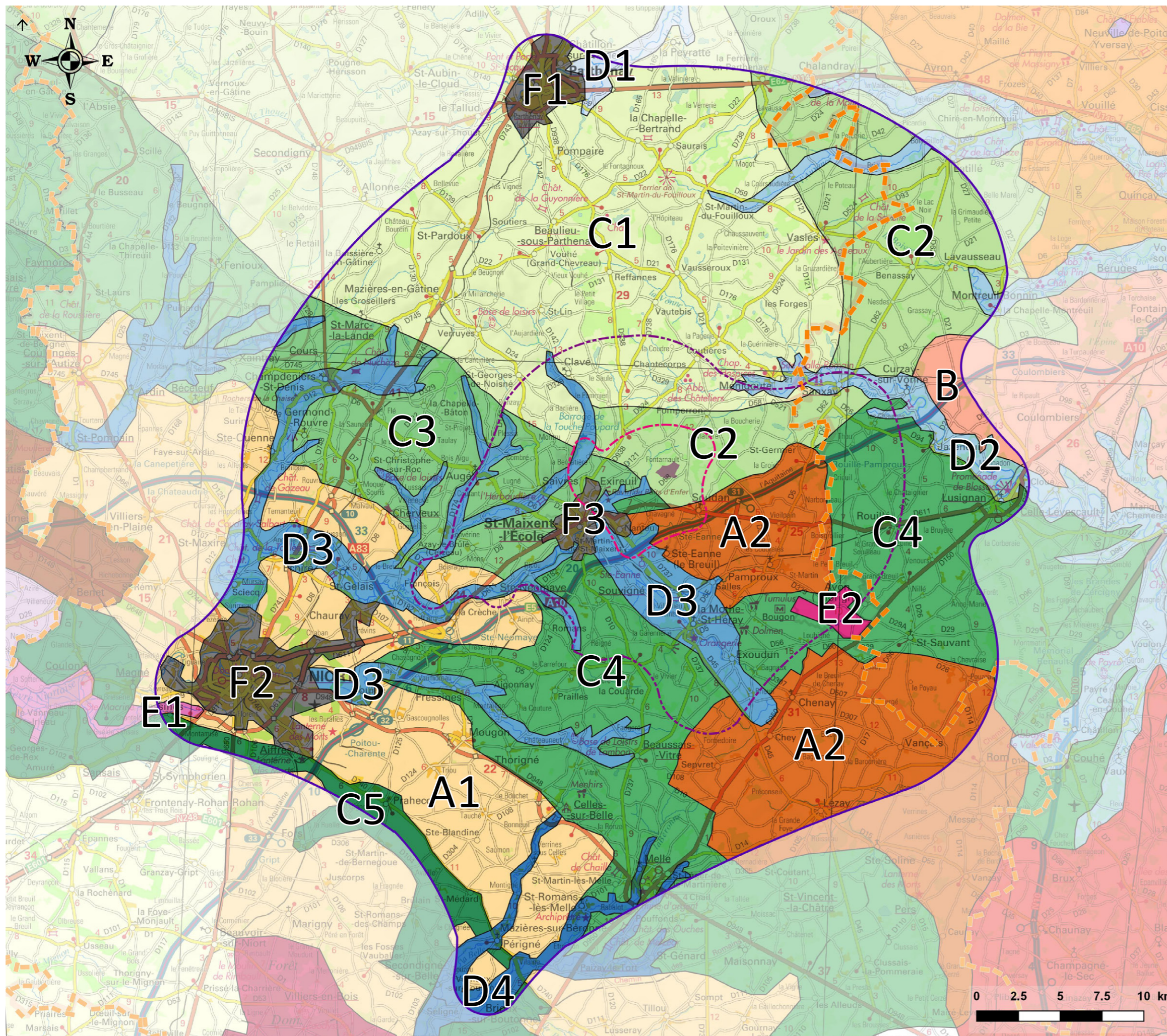
E - Paysages singuliers (marais, réserves, etc.)

 E1 - La Venise Verte

 E2 - Le bocage de Bougon-Avon

F - Paysages urbains

 F - Villes principales





© ATER Environnement, 2018

Fig. 6 : Mont Alaric

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composantes spatiales, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de les caractériser.

Ainsi, la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle. La définition des unités paysagères s'appuie donc sur les Atlas des Paysages du Poitou-Charentes, de Vendée et l'Office de Tourisme du Haut Val de Sèvre.

Les différentes aires d'études recourent 15 unités paysagères, regroupées en 6 ensembles paysagers :

- Les plaines de champs ouverts, regroupant les unités de la plaine de Niort et des plateaux de Pamproux et de Lezay ;
- Les plaines vallonnées et/ou boisées, représentées par une unique unité paysagère : les terres de brandes ;
- Les bocages, où on retrouve les unités paysagères de la Gâtine de Parthenay, des contreforts de la Gâtine, de l'Entre plaine et Gâtine, du secteur bocager des Terres Rouges et de la bande bocagère de la plaine de Niort ;
- Les vallées principales, regroupant les vallées du Thouet et de ses affluents, les vallées du Clain et de ses affluents, les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents et les vallées de la Boutonne et de ses affluents ;
- Les paysages singuliers (marais, réserves, etc.), où on retrouve la Venise Verte et le bocage de Bougon-Avon ;
- Les paysages urbains, qui sont représentés par les villes principales, à savoir Parthenay, Niort et Saint-Maixent-l'École.

La zone d'implantation potentielle se situe dans l'unité paysagère des contreforts de la Gâtine.

Les pages suivantes sont dédiées à la présentation des unités paysagères extraites des Atlas des Paysages, avec pour objectif d'apporter une connaissance générale des types de paysages rencontrés, qui sera ensuite affinée par l'étude de terrain.

A - Les plaines de champs ouverts

A1 - LA PLAINE DE NIORT

Plane par définition, la plaine de Niort propose des espaces vastes et simples. La culture généralisée du sol offre des paysages presque sans obstacle. Le moindre objet se remarque au loin : clocher, silo, château d'eau, pylône, alignement d'arbres. Les cultures, par leurs matières et leurs couleurs qui se succèdent selon la saison, rythment le temps et l'espace. Cependant, les horizons de cette plaine sont fréquemment occupés par d'autres formes de paysages. Les arbres des bocages, des peupleraies, et des massifs forestiers modulent quelque peu le schéma habituel de l'openfield.

Le triage mécanique des semences et l'usage intensif d'engrais et de pesticides ont totalement éliminé des grandes cultures de céréales, de colza ou de tournesol, la flore messicole, du latin «messis» (moisson) plantes accompagnatrices des céréales d'hiver, comme les bleuets, les nielles ou les coquelicots. Dans ces espaces d'openfield, la pollution des nappes par les nitrates et les phosphates, est liée à l'utilisation d'engrais. On peut prévoir que ce type de production sera remis en cause par les politiques agricoles à venir, notamment dans les plaines qui nécessitent une irrigation à partir des nappes peu profondes du pourtour des grandes zones humides côtières. Déjà, on assiste à la replantation ça et là du réseau de haies au rôle épurateur.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

© ATER Environnement, 2018

Fig. 7 : Vue sur la Plaine de Niort depuis Chauray

A2 - LES PLATEAUX DE PAMPROUX ET DE LEZAY

Le plateau de Pamproux commence au Nord de l'A10 et finit avec le bourg de Pamproux. Celui de Lezay correspond à un vaste secteur au Sud de Saint-Sauvant. L'impression d'espace est renforcée par l'immensité du parcellaire. Les obstacles visuels sont rares ; quelques arbres isolés demeurent çà et là. Le relief est peu marqué. Les plis des vallées, accueillant bourgs et hameaux, amènent fraîcheur et verdure à ces paysages, souvent assez secs.

La terre constitue un élément prépondérant du paysage. A la culture généralisée du sol, principale substance paysagère du secteur, est associée tout un cortège de plantes messicoles (bleuets, nielles, coquelicots...), mais aussi de rapaces et de petits rongeurs. Ce type de plantes, typiques de ces campagnes, tend néanmoins à se raréfier fortement avec les modes de culture actuels.

L'habitat est fortement groupé. Le village - la plupart du temps situé en flanc de vallée - est compact, entouré d'éléments de transition : jardins, bosquets, vergers et murets. Des routes et chemins rectilignes, traversent de part en part les plaines ouvertes (RN11), tandis qu'un réseau plus dense et plus complexe épouse les vallons les vallées. Contrairement aux secteurs bocagers limitrophes, la plupart des murets ont disparu des alentours des parcelles agricoles, même s'il en reste quelques-uns aux abords des villages et hameaux.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

© ATER Environnement, 2018

Fig. 8 : Vue sur le plateau de Pamproux et la ville éponyme

B- LES TERRES DE BRANDES

Bien qu'ayant fait l'objet à plusieurs reprises, du XVIII^{ème} siècle à nos jours, d'opérations d'aménagement et de valorisation agricole, ces terres ont su garder une grande diversité. Sur des reliefs globalement peu marqués - excepté au niveau des vallées - des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux.

Avec un bâti simple et dispersé, des mares et des étangs plutôt nombreux, des réseaux d'infrastructures moins denses qu'ailleurs, la diversité paysagère est exacerbée par le motif végétal qui se décline en bosquets, taillis ou autres forêts d'assez faibles rendements. » On note la présence de « quelques alignements d'arbres le long des routes. Enfin, de loin en loin, l'ancienne végétation rudérale (ajoncs, genêts, bruyères...) réapparaît l'occasion d'un délaissé (fossé, bout de haie, friche...) ou des surfaces plus importantes au point de constituer des espaces aux intérêts écologiques, paysagers et historiques majeurs tels que les Brandes du Poitou, le Pinail, etc.

Les terres de brandes - associées aux paysages de vallées qui les sillonnent - offrent l'image d'une campagne retirée, authentique, qu'il faut prendre le temps de découvrir.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes

C1 - LA GÂTINE DE PARTHENAY

Il s'agit d'un des deux secteurs qui compose le bocage deux-sévrien (avec le bocage bressuirais). Ce dernier se caractérise principalement par un foisonnement de sources, une diversité de vallons frais, un maillage de haies plus ou moins dense cloisonnant les espaces agraires et un habitat dispersé. Ce système prolonge le bocage vendéen du massif armoricain.

Au Nord et au Sud, le socle cristallin est recouvert des terres sédimentaires des grandes plaines. Les rebords du socle perdent cependant progressivement les caractères marqués du relief et de l'hydrographie. Des crêtes émoussées s'élèvent çà et là.

Le réseau des routes secondaires et des chemins présente un caractère sinueux. D'autres routes rectilignes, souvent situées en crêtes, recourent les vallons en tout sens et offrent une succession et une diversité de points de vue remarquables. De nombreux hameaux, des fermes isolées, des châteaux et manoirs sont disséminés sur le territoire.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes



Fig. 10 : Vue sur la Gâtine de Parthenay depuis le Terrier du Fouilloux

© ATER Environnement, 2018

C2 - LES CONTREFORTS DE LA GÂTINE

C'est un paysage de semi-bocage dont le maillage de haies reste globalement lâche. Grâce à l'agriculture extensive en zones de vallées, on trouve des espaces naturels riches : prairies, haies, boisements de chênes, de frênes, ainsi que quelques vergers plantés traditionnellement (pruniers et pommiers). Sur les plats des hauteurs et sur certains espaces à vocation uniquement agricole, les parcelles se distendent et cèdent la place aux grandes cultures de colza, de tournesol.

L'habitat est fortement dispersé et assez homogène sur le territoire: grandes et moyennes fermes isolées, nombreux manoirs et logis. L'habitat des bourgs et villages s'étage jusqu'au cœur des vallées. Chaque ruisseau est fédérateur d'un réseau latéral de haies, perpendiculaire à la pente et ordonnant des paysages particuliers.

C'est un paysage sec mais où l'eau ne manque pas. C'est particulièrement le cas dans les terrains karstiques du secteur de la faille de Saint-Maixent-l'École. Très marquée dans le paysage, cette faille accentue non seulement la rupture entre les deux grands types de paysages limitrophes (bocage et plaine) mais aussi à l'échelle régionale.

Source : Atlas des paysages du Poitou-Charentes



Fig. 11 : Vue sur les contreforts de la Gâtine depuis Exireuil

© ATER Environnement, 2018